

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 janvier 2017

DCM N° 17-01-26-7

Objet : Subvention à l'Association Metz Marathon.

Rapporteur: M. BELHADDAD

La 7^{ème} édition du Marathon Metz Mirabelle qui s'est déroulée le 9 octobre 2016 a démontré une nouvelle fois l'attractivité de cet événement sportif désormais incontournable.

Les participants, aussi bien coureurs que spectateurs, ont tous exprimé leur satisfaction quant à l'organisation de cette manifestation qui fait partie des plus grands marathons français.

Sur les 6506 athlètes qui ont participé à cette édition, l'épreuve du marathon a réuni 1474 coureurs alors que le relais Thermapolis a vu s'aligner 2370 concurrents au départ. La course "UEM Run KIDS" a mobilisé 1200 enfants alors que les Foulées Haganis ont rassemblé 1462 participants.

Sur le plan sportif, le record de l'épreuve phare qu'est le marathon a été battu lors de cette édition puisque le vainqueur a terminé en 2h11'43".

Le "Village" sur la place de la République continue d'animer le centre-ville pendant tout le week-end et de proposer aux visiteurs un certain nombre d'ateliers et d'animations comme l'Athlé Park ou le street workout.

Une trentaine de points d'animation musicale rythment par ailleurs le parcours des marathoniens.

L'implication des habitants des communes traversées par le marathon est également gage de la réussite de cette manifestation qui confirme au fil des années son caractère de vraie fête populaire.

Les partenaires financiers privés ou institutionnels restent mobilisés et leur implication permet de maintenir une excellente qualité de prestations.

Enfin, il faut mentionner l'engagement toujours important des 800 bénévoles qui contribuent tant en amont de l'événement que durant les courses à assurer une organisation optimale et sont un maillon essentiel de cette manifestation.

La 8^{ème} édition du Marathon se déroulera le 8 octobre 2017 globalement sous la même forme. Le tracé du marathon, maintenant bien stabilisé, ne devrait pas être modifié et sera toujours ponctué d'animations musicales. En ce qui concerne les autres courses, une réflexion a été lancée pour faire évoluer la course Haganis de 7 à 10 kms avec un double objectif. Le premier

étant de créer une épreuve de référence sur la Ville de Metz, avec un parcours urbain, tout en permettant d'attirer les compétiteurs de la discipline et d'en faire une course labélisée et ainsi offrir la possibilité aux concurrents de décrocher une qualification aux Championnats de France de 10 kms. Le second objectif sera de permettre aux coureurs novices ou loisirs de venir découvrir la course à pieds sur une distance courte et ainsi garder le côté populaire et festif de l'évènement.

L'arrivée des courses au cœur du "Village" place de la République sera maintenue et des animations périphériques seront organisées durant tout le week-end.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place en 2016, la tournure digitale du marathon se poursuivra en 2017 pour développer encore davantage le lien entre sport et technologie.

Evénement festif, le Marathon Metz Mirabelle restera également une manifestation solidaire à l'instar de 2016 où un chèque de 2 881 € a été remis à l'association Familles de France.

Sur le plan financier l'opération 2016 s'est clôturée à l'équilibre, à hauteur de 678 500 €. Le budget 2017 est estimé à 674 100 €. Le montant de la participation de la Région reste à confirmer. Il est proposé de soutenir cette opération à hauteur de 110 000 € pour la ville de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la demande de l'Association Metz Marathon portant sur l'organisation de la 8ème édition du Marathon Metz Mirabelle,

CONSIDERANT que ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique sportive municipale,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de **110 000 €** à l'association Metz-Marathon.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice 2017.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Belkhir BELHADDAD

Service à l'origine de la DCM : Développement des Pratiques Sportives
Commissions : Commission Sport et Jeunesse
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 9

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ